



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Annexe III
(articles 1 et 6)

Note : Cette annexe sert à indiquer qu'une assurance-responsabilité professionnelle conforme aux exigences du Règlement de l'Ordre a été contractée au nom du professionnel, que cette assurance soit prise par l'employeur ou le professionnel lui-même.

PREUVE D'ASSURANCE

Je, soussigné (en lettres moulées) _____ ,
ingénieur forestier, numéro de membre _____ , déclare être couvert
personnellement par un ou plusieurs contrats d'assurance conformes aux conditions minimales
prévues par règlement établissant une garantie contre la responsabilité que je peux encourir
dans l'exercice de ma profession en raison de faute ou négligence commise par moi.

Ce ou ces contrats d'assurance sont conclus avec :

Nom de l'assureur : _____

Nom du courtier : _____

N° de police : _____

Tous les faits allégués dans la présente sont vrais et à ma connaissance personnelle.

Déclaré solennellement à _____ ce _____ jour

de _____ 20_____

Nom en lettres moulées

Signature de l'ingénieur forestier